

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES



## 16<sup>ème</sup> Rallye Régional VIENNE-GLANE PORTE OCEANE DU LIMOUSIN 29 et 30 Septembre 2018

### PROGRAMME - HORAIRES

**Parution du règlement :** 29 Juillet 2018

**Ouverture des engagements :** 29 Juillet 2018

**Clôture des engagements :** 17 Septembre 2018

**Parution du carnet d'itinéraire :** Samedi 29 Septembre :

8h30 à 12h30 Mac Donald (à côté d'Hyper U) Av Mandela Saint Junien

14h à 15h Centre de Contrôle Technique Autosur

(à côté de Leclerc) 2, rue Jacques Prévert à Saint Junien

**Dates et heures des reconnaissances :** Samedi 29 Septembre : 9h à 12h et 13h30 à 17h00

**Vérifications administratives le :** 29 Septembre de 14h à 18h

Centre de Contrôle Technique Autosur

2, rue Jacques Prévert à Saint Junien

**Vérifications techniques le :** 29 Septembre de 14h15 à 18h30

Centre de Contrôle Technique Autosur

2, rue Jacques Prévert à Saint Junien

**Heure de mise en place du parc de départ :** Samedi 29 Septembre à 14h30 Parking d'Hyper U

**Fermeture du Parc de départ :** Samedi 29 Septembre à 19h

**1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le :** Samedi 29 Septembre à 16h pour les Modernes

Centre de Contrôle Technique Autosur

2, rue Jacques Prévert à Saint Junien

**Publication des équipages admis au départ le :** Samedi 29 Septembre à 20h

**Publication des heures et ordres de départ le :** Samedi 29 Septembre à 20h

**Tableau d'Affichage Officiel :** Entrée Principale HYPER U

Briefing pilotes distribué aux vérifications administratives.

**Départ de la 1<sup>ère</sup> VHC** (1<sup>ère</sup> moderne 15mn après dernière VHC) : Dimanche 30 Septembre à 8h30

Départ de la 2<sup>ème</sup> section dans l'ordre du classement de l'ES1, pénalités non comprises.

Arrivée de la 1<sup>ère</sup> voiture VHC au Parc Fermé : Dimanche 30 Septembre à partir de 15h17

Parking d'Hyper U

Vérifications finales : dès l'arrivée de l'épreuve au Garage Morichon 75, Av H Barbusse à Saint Junien

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

**Publication des résultats provisoires du Rallye** : 30mn après l'arrivée du dernier concurrent.

**Remise des prix** : dès la publication des résultats provisoires sur le Parking d'Hyper U

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile « **Terre de St Junien** » organise les 29 et 30 Septembre 2018 en qualité d'organisateur administratif le

« **16<sup>ème</sup> Rallye Régional Vienne-Glane Porte Océane du Limousin** »

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud le 8 Juin 2018 sous le numéro 1838 et par la FFSA sous le permis d'organiser n° 457 en date du 8 Juin 2018

### *Comité d'Organisation*

**Président** : BRASSEUR Jean

**Membres** : AMATHIEU Claude, BRASSEUR Jean et Josée, DELAVIE Nicole, GROS Didier, MORICHON Patricia, ROBERT Bruno, THOUVENIN Michel.

### **Secrétariat du Rallye et réception des engagements :**

BRASSEUR Josée Allée de Chambéry 87200 Saint Brice S/Vienne

Tel : 06.79.01.15.84 Mail : [brasseur.josée@orange.fr](mailto:brasseur.josée@orange.fr)

**Permanence du Rallye** : Le Dimanche PC Hyper U Tel : 05.55.43.05.71

### *Organisateur technique*

**Nom** : ASA TERRE DE SAINT JUNIEN

**Adresse** : Allée de Chambéry 87200 Saint Brice S/Vienne

#### **1.1P. OFFICIELS**

<b>Commissaires Sportifs :</b>	CONDEMINÉ Catherine	Licence 56617
	LAVERGNE Roland	Licence 7041
	CHABERNAUD Gilles	Licence 13554
<b>Directeur de Course :</b>	DESMOULIN Roger	Licence 4799
<b>Directeurs de Course Adjoint PC</b>	BOUCHON Françoise	Licence 17644
	CONDEMINÉ Bernard	Licence 6916
<b>Directeurs de Course ES</b>	BONNAUD Alain	Licence 8481
	TEILLARD Laurent	Licence 10182
<b>Médecin Chef :</b>	Dr CUEILLE	
<b>Commissaires Techniques :</b>	PHELIPEAU Jean-Luc (responsable)	Licence 9060
	GAUTHIER Eric	Licence 196863
	GENRIES Didier	Licence 228242

Chargés des relations avec les concurrents : RENON Eliane

Licence 57918

Chargés des relations avec la presse : CLAVAUT Laurent

Licence 239250

### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le 16<sup>ème</sup> Rallye Régional Vienne-Glane Porte Océane du Limousin compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2019
- Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud 2018
- Le Challenge « Les Notes d'Or 2018 »

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les équipages engagés recevront, par mail, un accusé de réception d'engagement.

Les vérifications administratives auront lieu le :

- Samedi 29 Septembre de 14h à 18h au Centre de Contrôle Technique Autosur

Les vérifications techniques auront lieu le :

- Samedi 29 Septembre de 14h15 à 18h30 au Centre de Contrôle Technique Autosur

Les vérifications finales seront effectuées au Garage Morichon

75, Av H Barbusse 87200 – Saint Junien

Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

## **ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 16<sup>ème</sup> Rallye Régional Vienne-Glane Porte Océane du Limousin doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 17 Septembre 2018 à minuit.

**3.1.10P.** Compte tenu de l'organisation simultanée 16<sup>ème</sup> Rallye Régional Vienne-Glane Porte Océane du Limousin et du 4<sup>ème</sup> Rallye Régional VHC Vienne-Glane Porte Océane du Limousin, le nombre maximum d'engagés est fixé à 100 véhicules (dont 15 VHC maxi).

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 295 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 590 €
  
- Tarifs avec réductions :
  - Pilote (hors ASA) ayant pris le départ du Rallye Cieux-Monts de Blond 2018 : 275 €
  - Pilote (ASA) ayant pris le départ du Rallye Cieux-Monts de Blond 2018 : 255 €
  - Equipage n'ayant pas participé à Cieux-Monts de Blond avec 1 membre ASA : 275 €
  - Equipage n'ayant pas participé à Cieux-Monts de Blond avec 2 membres ASA : 265 €

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

### **4.3P. ASSISTANCE**

L'assistance, pendant l'épreuve, sera autorisée uniquement au Parc d'Assistance situé sur le Parking d'HYPER U.

**Tout stationnement et déchargement des voitures est formellement interdit sur le Parking d'HYPER U et autres Parkings commerciaux pendant la journée du Samedi.**

**La mise en place de l'Assistance ne pourra s'effectuer qu'à partir du Samedi 19h30.**

Des lieux de stationnement pour la journée du Samedi seront indiqués avec la confirmation d'engagement et à la prise du Carnet d'Itinéraire.

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA.

### **6.1P. DESCRIPTION**

Le **16<sup>ème</sup> Rallye Régional Vienne-Glane Porte Océane du Limousin** représente un parcours de 117 kms.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,6 kms.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-3-5 Saint Victurnien de 10,2 kms

ES 2-4 Saint Brice de 4,5 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

**7.1P** L'ordre de départ de la 2<sup>ème</sup> section se fera dans l'ordre du classement de l'ES1 Saint Victurnien, pénalités non comprises

### **7.2P DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES**

**7.2.11P.** Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble orange
- Chef de poste : Chasuble orange

7.3.5. Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. **Ce pointage pourra être effectué, équipage à bord.**

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX

La Remise des Prix se déroulera le 30 Septembre sur le Parking HYPER U dès l'affichage des résultats provisoires.

CLASSEMENT	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
Prime à la Classe					
1 et 2 partants	135				
3 et 4 partants	220	60			
5 et 6 partants	250	110	60		
7 à 10 partants	290	150	100	50	
Plus de 10 partants	290	200	130	80	50
Supplément Scratch	150	100	50		

Pour la remise des Prix, uniquement les classes suivantes seront regroupées :

- En Gr A : A7S avec A7K
- En Gr R : R1A avec R1B  
R2B avec R2C et R2J  
R3C avec R3T  
R4 avec R5

**Les Pilotes Féminines** seront récompensées comme une « classe », mais non cumulables avec les prix de classe éventuels (au plus avantageux).

Si le nombre de partants est compris entre : 50 et 65, le montant des primes sera diminué de 25%.

Si le nombre de partants est inférieur à : 50, le montant des primes sera diminué de 50%.

Ces réductions ne s'appliquent qu'aux primes à la classe.

Un engagement gratuit pour 2019 sera offert :

- au 1<sup>er</sup> du classement Scratch
- à un concurrent tiré au sort parmi ceux qui ont abandonné (même absent à la remise des prix)
- à un concurrent classé tiré au sort et présent à la remise des prix.

Les chèques seront expédiés la semaine suivant le Rallye selon le classement officiel.

Des trophées seront offerts :

- aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> du classement Scratch.
- aux 1<sup>ers</sup> de chaque classe